Publication électronique : le 15 avril 2025

Pas-de-Calais
Le Département

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Interruption de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D254
au territoire des communes de LOTTINGHEN et SENLECQUES
TRAVAUX
Réfection de la couche de roulement par un Enduit superficiel d'usure
Section hors agglomération
3 jours dans la période du 02 juin 2025 au 11 juillet 2025

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Vu l'Instruction Interministérielle du 24 novembre 1967 relative à la Signalisation des routes modifié par des arrêtés subséquents,

Considérant la demande du 28/03/2025, par laquelle le Conseil départemental du Pas de Calais - S.M.R.R.R. et le CER de LONGFOSSE, font connaître le déroulement des travaux Réfection de la couche de roulement par un Enduit superficiel d'usure, 3 jours dans la période du 02 juin 2025 au 11 juillet 2025,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux Réfection de la couche de roulement par un Enduit superficiel d'usure, va nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D254 du PR 19+700 au PR 20+841 et du PR 20+841 au PR 22+183, hors agglomération, 3 jours dans la période du 02 juin 2025 au 11 juillet 2025, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'avis favorable de Mesdames et Messieurs les Maires de LOTTINGHEN, VIEIL-MOUTIER, SAINT-MARTIN-CHOQUEL, MENNEVILLE, DESVRES, LONGFOSSE, COURSET, BECOURT, et SENLECQUES,

Considérant l'avis favorable de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois Marconnelle,

Considérant l'information préalable faite auprès de Messieurs les Commandants des Brigades de Gendarmerie de DESVRES et HUCQUELIERS,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil Départemental dans les deux mois suivant sa notification ou son affichage et/ou publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif de Lille, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D254 du PR 19+700 au PR 20+841 et du PR 20+841 au PR 22+183, hors agglomération, sur le territoire des communes de LOTTINGHEN et SENLECQUES, 3 jours dans la période du 02 juin 2025 au 11 juillet 2025, pour permettre l'exécution des travaux susvisés.

ARTICLE 2 : Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par : les routes D204, D204E4, D341 et D202 sur le territoire des communes de LOTTINGHEN, VIEIL-MOUTIER, SAINT-MARTIN-CHOQUEL, MENNEVILLE, DESVRES, LONGFOSSE, COURSET, BECOURT et SENLECQUES,

ARTICLE 3 : Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections fermées et sur l'itinéraire conseillé de déviation, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais,
- Monsieur le Responsable de l'Entreprise chargée des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Pour le Président du Conseil départemental,

Wimille,
Le 14 avril 2025

Signé électroniquement par
Patrice DECOBERT
RESPONSABLE UNITE ETUDES ET RESSOURCES

Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Boulonnais
Route de la Trésorerie - BP 20 62126 WIMILLE
Téléphone : 03.21.99.07.20

MDADT du Boulonnais –Cer de Longfossé

Travaux de réfection de chaussée en Esu

Interruption de circulation RD 254
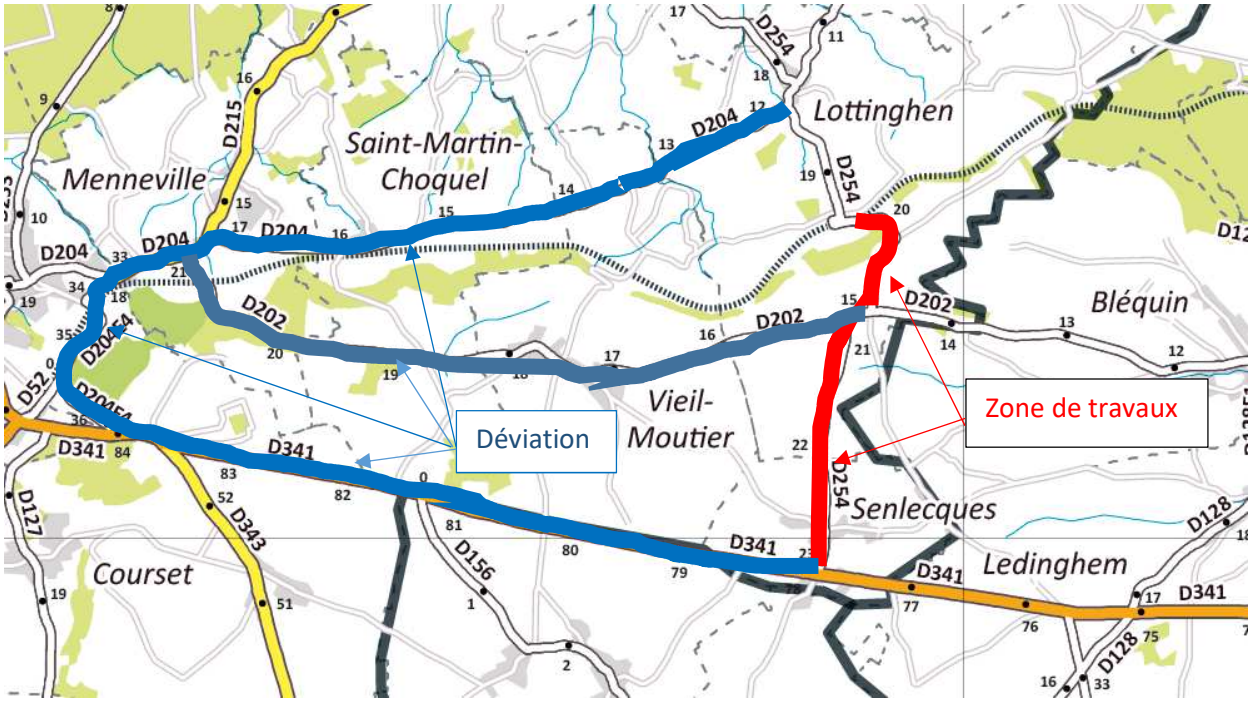
Territoire de Senlecques –Lottinghen du Pr19+700 au Pr 23+065